

Public concerné : habitants du Rhône



ABONNEMENT SOLIDAIRE GRATUIT

Pour bénéficier du tarif Solidaire Gratuit

Tarif en vigueur
au 01/01/2025

	Vous devez être concerné par l'une des situations suivantes :	Vous devez présenter les justificatifs demandés ci-dessous au guichet d'une agence TCL :	Votre droit est valable jusqu'au⁽¹⁾
1	Bénéficiaire du RSA et ses ayants-droit (**) portés sur l'attestation (et étant personnes à charge pour le calcul du RSA)	1. Dernière attestation de droits du RSA délivrée par la CAF, la MSA ou la SSI 2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois si l'attestation n'a pas été émise dans le Rhône	
2	Demandeur d'asile en cours de procédure et ses ayants-droit (**) portés sur l'attestation	1. Attestation de demande d'asile en cours de validité 2. Attestation de domiciliation émise par Forum Réfugiés, CADA ADOMA ou LANTERNE ACCUEIL si attestation de demande d'asile sans adresse	
3	Demandeur de titre de séjour en cours de procédure sans droit au travail et ses enfants (**)	Récépissé de demande de titre de séjour en cours de validité comportant la mention "n'autorise pas son titulaire à travailler". Pour les enfants, attestation assurance maladie, attestation CSS, carte mutuelle ou attestation RSA	
4	Bénéficiaire de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)	Dernière attestation de paiement versée par votre caisse de retraite avec mention «Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)» ou «Allocation Supplémentaire»	
5	Bénéficiaire de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)	Dernière attestation trimestrielle de paiement de pension de la CPAM, de la CMSA ou de la SSI indiquant un montant ASI non nul	
6	Bénéficiaire de l'Allocation Adulté Handicapé (AAH)	1. Dernière attestation de la CAF ou de la CMSA 2. Notification de la MDMPH	
7	Personne malvoyante avec un taux de cécité inférieur ou égal à 1/20ème à chaque oeil et/ou champ visuel inférieur ou égal à 20°	Carte d'invalidité avec la mention "Cécité" ou certificat médical de moins d'un an précisant un taux de cécité inférieur ou égal à 1/20ème à chaque oeil et/ou champ visuel inférieur ou égal à 20°	
8	Mutilé de Guerre de 65 ans et + avec un taux d'invalidité d'au moins 50 %	Carte délivrée par l'ONAC à une barre rouge. ONAC : 22 avenue Leclerc - 69007 Lyon (Tél : 04 81 11 51 60)	
9	Mutilé du Travail de 65 ans et + avec un taux d'invalidité d'au moins 50%	Attestation délivrée par la FNATH indiquant un taux d'invalidité d'au moins 50%. FNATH : 254 rue de Créqui - 69003 Lyon (Tél : 04 78 60 72 91) OU Notification d'attribution d'une rente d'incapacité permanente	
10	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Jeunes (RSJ) 18-24 ans inclus	Attestation délivrée uniquement par la Métropole de Lyon	
11	Contrat d'Engagement Jeune	1. Contrat CEJ en cours de validité 2. Dernier avis de paiement	

(1) La fin de validité de votre droit sera complétée en agence par l'agent TCL lors de votre venue.

 **Tous les documents demandés doivent être des originaux (sauf documents édités depuis bornes en libre-accès ou internet)**

Modalités d'achat et de renouvellement : voir au dos





Public concerné : habitants du Rhône

ABONNEMENT SOLIDAIRE GRATUIT

Pour bénéficier du tarif Solidaire Gratuit

Où acheter son abonnement ?

Vous pouvez acheter votre abonnement dans les points de vente suivants :

- 5 agences commerciales
- Sur l'agence en ligne : boutique.tcl.fr

Quand et comment renouveler votre droit au tarif gratuit ?

Le droit à l'abonnement Solidaire Gratuit est accordé pour des durées variables selon les situations :

- **1, 2, 3 et 11** : renouvellement des droits tous les 6 mois
- **Pour les ayants droits enfants (**)** :
 - jusqu'à 16 ans : gratuité jusqu'au 31/08 suivant.
 - entre 17 ans et 25 ans inclus : gratuité jusqu'au 31/08 suivant, à condition d'être scolarisés (justificatif de scolarité OBLIGATOIRE).
 - entre 17 ans et 25 ans inclus : gratuité pendant 6 mois, pour les enfants non scolarisés.
- **4 et 5** : tous les deux ans
- **6** : tous les 2 à 5 ans, selon le taux d'incapacité indiqué par la MDMPH
- **7, 8 et 9** : renouvellement des droits à chaque renouvellement de carte TCL
- **10** : tous les 3 mois

Pour renouveler ce droit, nous vous invitons à vous connecter, muni(e) des justificatifs demandés et de votre carte TCL :

- sur www.tcl.fr/solidaire et vous laisser guider
- sur www.tcl.fr/solidaire pour télécharger le formulaire à remplir et envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur ce formulaire.

RCS 979 128 402 © - Jan 2025 - FSC Imprimé sur papier Certifié FSC® Recyclé - Issu de fibres 100% recyclées.



tcl.fr



Appli TCL

Allô TCL : 04 26 10 12 12
(prix d'un appel local)

